

BRICON

BRICON *DUO*



Manuel: Belgique FR

versie BE-19 of hoger

BRICON nv : Europark Oost 15C, 9100 Sint-Niklaas, Tel: +32 3 777 39 74 Fax: +32 3 778 07 35
www.bricon.be email: bricon@bricon.be

BRICON DUO

Index:

1. Objectif
2. Comment agir à la maison?
3. Qu'est-ce que je dois faire pour enloger
4. Comment le faire dans le local ?

1. Objectif

Le constateur DUO sert à constater quand le constateur principal n'est pas là. Parce-que la pointage continué est interdit par le RFCB on a développé une alternative qui remplace le constateur principal si nécessaire. Le DUO enloge et constate les pigeons mêmes et peut aussi directement envoyer les données au locale. (toutes les fonctions d'un constateur normal)

2. Comment agir à la maison ?

Il y a un câble de dérivation avec le DUO, vous devez le brancher au câble qui est connecté au constateur principal, comme ça vous avez 2 connections.

**Attention : d'abord mettre en marche le constateur connecté avant de brancher le deuxième !!!
Nous vous recommandons de brancher en premier le constateur principal est après le DUO.**

Le nombre d'antennes connecté apparaît sur le constateur branché le premier, il fait aussi le travail et la deuxième est en slave-modus. Les deux montres peuvent faire les mêmes fonctions. Si vous déconnecte la montre qui fait le travail pour enloger un autre vol, la deuxième montre reprend le travail après 10 secondes.

Attention : pendant les 10 secondes il ne constate pas !

Un DUO constateur ne peut pas constater les vols d'entraînements, il est seulement destiné pour constater une course.

3. Qu'est-ce que je dois faire pour enloger ?

Pour utiliser un DUO il faut enloger les pigeons à constater . Alors vous devez toujours prendre votre DUO avec à l'enlogement si vous voulez l'utiliser pour un certain vol. Nous vous recommandons de prendre votre Duo avec pour toutes les vols qui sont enlogé cette semaine. Le DUO fonctionne comme un constateur normal, il peut constater plusieurs vols et traiter plusieurs locales en désordre.

4. Comment le faire dans le local ?

Enloger :

Il faut d'abord brancher le DUO au Master et mettre en marche avant enloger et après le constateur principal. Le Master va réagir quand le constateur principal est branché. Si bien connecté l'enlogement se passe comme d'habitude. Quand vous arrêtez les deux constateurs seront déactivé et « OK>imprimer » paraît sur le DUO. Appui sur OK et il imprime une liste d'enlogement automatique et le DUO va annulé ses ordres.

Depouiller :

Le DUO est seulement connecté au Master, mais pour venir active appuyé « OK » sur le DUO.

Ensuite le dépouillement se passe comme d'habitude.

Effacer :

Le DUO peut être complètement effacé si vous le branche sur le Master. (seul si le Master est en fonction MENU) et si vous choisi « effacer » dans le menu du DUO. Un amateur ne peut pas effacer des données. Il faut d'abord effacer le DUO avant de l'utiliser par un autre amateur.

Pour plus d'informations contactez votre BRICON distributeur.

Verklaring van conformiteit

Directive 1999/5/EC (R&TTE)

BRICON nv

Europark Oost 15 C,
9100 Sint-Niklaas
Belgium



Hokantenne 1V-XXxxx
Hokantenne 2V-XXxxx
Hokantenne 4V-XXxxx
Hokantenne 6V-XXxxx

Wij verklaren op eigen verantwoordings dat het onderstaande product waarop deze verklaring betrekking heeft, in overeenstemming is met de essentiële eisen en met andere relevante bepalingen van de R&TTE Richtlijn (1999/5/EC).

Soort : hokantenne
BRICON 1V(14cm), 2V(28cm), 4V(50cm), 6V(70cm).

Type bepaling : leesapparaat voor transponders (125kHz)

In overeenstemming is met §3 van de R&TTE- Richtlijn.

Gezondheid en veiligheid §3(1)a:

Gebuurde standaards:

EN60950:1992+A1+A2:1993+A3:1997+A11:1997

EMC §3(1)b:

Gebuurde standaards:

EN 301 489-3/07.200

Radio frequentie spectrum §3(2)

Gebuurde standaards:

EN 300 330-2 V1.1/7.2000

Technisch dossier is beschikbaar op de zetel van de fabrikant.

BRICON nv, Europark Oost 15C, Sint-Niklaas Belgium.

Plaats en datum van uitgave : Sint-Niklaas, 13-12-2005.

Verantwoordelijke voor de fabrikant :

Ivan Baetens
Ged. Bestuurder.

Francis Nolmans
Ged. Bestuurder.